



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

COMMUNIQUÉ

**GOVERNEMENT
DE LA FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES**

Séance du 24 février 2022

Table des matières

<u>UN SOUTIEN FINANCIER POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VENTILATION DANS LES LIEUX CULTURELS.....</u>	<u>3</u>
<u>VIOLENCES SEXUELLES : LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES RENOUVELLE SA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASBL SOS VIOL.....</u>	<u>4</u>
<u>LE GOUVERNEMENT A APPROUVÉ EN 3E LECTURE LE PROJET DE DÉCRET RELATIF À L'ADAPTATION DES RYTHMES SCOLAIRES ANNUELS.....</u>	<u>6</u>
<u>CONTACTS PRESSE.....</u>	<u>7</u>

Un soutien financier pour l'installation d'un système de ventilation dans les lieux culturels

A l'initiative de la Ministre de la Culture Bénédicte Linard, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé ce jeudi 24 février l'octroi d'une première tranche d'aide à la ventilation pour 21 opérateurs culturels. Cette aide financière vise à les soutenir dans l'achat de dispositifs d'amélioration de la qualité de l'air dans le cadre de la crise du Covid-19.

Le principe de ce soutien financier visant spécifiquement les dispositifs de qualité de l'air avait été adopté en septembre 2021 afin d'aider les opérateurs qui n'en disposaient pas encore à équiper leur salle d'un système de ventilation adéquat.

Pour ce premier volet d'aide, le formulaire devait être rempli avant le 31 janvier dernier et concerne au final 21 opérateurs. L'appel a ensuite été relancé et prolongé jusqu'au 30 juin 2022. Cette aide reste donc accessible aux opérateurs, subventionnés et non subventionnés, disposant d'une ou plusieurs salles pour accueillir le public.

L'aide accordée permet de couvrir 70% des frais relatifs à l'acquisition et l'installation de dispositifs d'amélioration de la qualité de l'air pour chaque demandeur, pour un montant total de 288.260 euros.

« Si de nombreux lieux culturels sont déjà équipés depuis longtemps, nous devons continuer à investir et équiper nos salles de services de ventilation performants. Outre l'importance de la ventilation dans le cadre de la crise sanitaire actuelle, il est évident qu'une bonne qualité de l'air ne peut qu'être bénéfique à l'ensemble des personnes qui fréquentent un lieu, qu'il soit culturel ou non », conclut la Ministre de la Culture Bénédicte Linard.

Contact presse

Florence Colard, Porte-parole de Bénédicte LINARD, Vice-Présidente

Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes

florence.colard@gov.cfwb.be

+32 477 839 776

Violences sexuelles : la Fédération Wallonie-Bruxelles renouvelle sa convention de partenariat avec l'ASBL SOS VIOL

A l'initiative des Ministres Valérie Glatigny, chargée des Maisons de Justice, et Bénédicte Linard, Ministre des Droits des Femmes, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a dégagé des moyens financiers supplémentaires afin d'augmenter les horaires de la ligne d'écoute SOS Viol (0800/98.100). Le Gouvernement a ainsi donné son feu vert à la conclusion d'une convention pluriannuelle 2022-2023 entre la FWB et l'ASBL SOS Viol.

Le budget annuel de 135.000 euros prévu par cette convention permettra à cet acteur de poursuivre son travail d'accueil et d'accompagnement des personnes confrontées à la problématique des violences sexuelles. La ligne téléphonique gratuite de SOS Viol sera désormais accessible du lundi au vendredi de 8 à 18h et deux soirées supplémentaires jusqu'à 20 heures.

Rappelons également que l'association dispose aussi d'un service de « tchat » gratuit, anonyme et accessible en ligne pour les victimes de violences sexuelles. Elle offre aussi des formations à l'accueil des victimes d'agressions sexuelles aux professionnels.

La Ministre en charge des Maisons de Justice, Valérie Glatigny : « L'ASBL SOS VIOL fait partie des acteurs de terrain dont le travail de première ligne est indispensable pour la prise en charge des victimes de violences sexuelles. On sait en effet combien il est souvent difficile pour ces victimes de franchir le pas et de parler de leur agression. Les moyens débloqués permettront à l'ASBL d'étendre les heures durant lesquelles sa ligne téléphonique est disponible, ce qui facilitera cette première prise de contact. Les victimes pourront en effet échanger gratuitement en ligne de façon anonyme et sans devoir discuter en face à face avec un professionnel. Je tiens enfin à remercier l'ensemble des acteurs de terrain pour leur engagement quotidien aux côtés des victimes depuis le début de la pandémie. »

La Ministre des Droits des Femmes, Bénédicte Linard : « La lutte contre les violences faites aux femmes constitue l'une des priorités du plan "Droits des femmes" adopté par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Trop régulièrement, l'actualité nous rappelle que les agressions sexuelles sont encore une réalité pour un trop grand nombre de femmes et de jeunes filles. L'asbl SOS VIOL est l'un des maillons essentiels de la prise en charge des victimes de violences sexuelles. La libération de la parole est une étape fondamentale de la reconstruction. Je me réjouis donc que les moyens financiers octroyés à SOS Viol soient non seulement pérennisés mais en plus augmentés pour pouvoir renforcer l'écoute, l'orientation et l'accompagnement des victimes ».

L'ASBL SOS VIOL est un service agréé et subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles depuis 2018 comme service d'aide aux victimes auxquelles elle fournit tant une aide sociale que psychologique. Un service juridique et une ligne d'écoute gratuite (0800/98.100) sont aussi mis à la disposition des victimes de violences sexuelles.

L'ASBL met également un service de « tchat » en ligne à disposition depuis avril 2020. Le « tchat » est actuellement accessible 12 heures par semaine. Le public cible de ce service sont les adultes et les mineurs de plus de 15 ans. Concrètement, une victime peut ainsi échanger gratuitement en ligne avec un psychologue de façon anonyme.

Ce canal de contact facilite une première prise de contact par la victime en vue d'un accompagnement ou d'une prise en charge.

On notera une augmentation de 50.000 euros des moyens annuels, portant le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles à hauteur de 135.000 euros.

Contact presse**Samy SIDIS, Porte-parole de Valérie GLATIGNY**

Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles

Samy.sidis@gov.cfwb.be

+32 474 79 01 38

Florence Colard, Porte-parole de Bénédicte LINARD, Vice-Présidente

Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes

florence.colard@gov.cfwb.be

+32 477 839 776

Le Gouvernement a approuvé en 3e lecture le projet de décret relatif à l'adaptation des rythmes scolaires annuels

Le Gouvernement a définitivement approuvé ce jour, en 3^{ème} lecture, le projet de décret relatif à l'adaptation des rythmes scolaires annuels.

Pour rappel, ce texte prend les différentes dispositions nécessaires pour assurer concrètement la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires annuels et fixe les principes qui régiront à l'avenir l'organisation de l'année et des vacances scolaires. Il arrête également les calendriers des deux prochaines années scolaires.

Le projet de décret comporte par ailleurs une série de mesures d'ajustement pour l'accueil extrascolaire et s'accompagnera de mesures complémentaires pour le secteur de la jeunesse afin de garantir une application harmonieuse et cohérente de la réforme.

Par rapport à la version adoptée en 2^{ème} lecture, une série d'améliorations légistiques ont été apportées sur base de l'avis de la section de législation du Conseil d'Etat. L'alignement complet de l'enseignement de promotion sociale sur les nouveaux rythmes a en outre été consolidé.

Enfin, le texte présente désormais des mécanismes transitoires permettant de favoriser autant que possible les convergences entre le calendrier scolaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles et ceux des autres Communautés, sans toutefois déroger aux principes essentiels de la réforme.

Le projet de décret va maintenant être déposé sur la table du Parlement et, après examen en Commission parlementaire, il devrait être soumis au vote d'ici à la fin du mois de mars.

Contact presse

Jean-François Mahieu, Porte-parole de Caroline DESIR

Ministre de l'Éducation

jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be

+32 476 54 55 75

Contacts presse

Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président

nicolas.reynders@gov.cfwb.be

+32 473 27 14 79

Xavier Gonzalez, Porte-Parole de Frédéric DAERDEN, Vice-Président

Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-
Bruxelles Enseignement.

xavier.gonzalez@gov.cfwb.be

+32 479 86 59 11

Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD, Vice-Présidente

Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes

lauriane.douchamps@gov.cfwb.be

+32 497 17 20 57

Olivier Schotte, Porte-parole de Valérie GLATIGNY

Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, de la Recherche
scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse,
des Sports et de la Promotion de Bruxelles

olivier.schotte@gov.cfwb.be

+32 488 48 93 83

Jean-François Mahieu, Porte-parole de Caroline DESIR

Ministre de l'Éducation

jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be

+32 476 54 55 75